

À propos de la thérapeutique du sport > Champ de pratique
À classer également dans la catégorie « Ressources publiques » >
Champ de pratique

Champ de pratique d'un thérapeute du sport agréé

L'Association canadienne des thérapeutes du sport (l'ACTS) est un organisme qui se consacre aux soins de santé des personnes actives sur le plan physique. Un thérapeute du sport agréé doit avoir répondu aux exigences théoriques et pratiques qui sont décrites dans le document nommé *Procédure d'agrément*. Les membres agréés ont réussi un examen théorique approfondi et un examen oral et pratique ultérieur préparé et administré par le Comité d'agrément de l'ACTS.

Le champ de pratique d'un thérapeute du sport agréé comprend la prévention, les soins immédiats et le reconditionnement des blessures musculo-squelettiques. Font partie de la prévention : les évaluations musculo-squelettiques et posturales, le choix, le réglage et la réparation d'équipements, le réchauffement, les programmes de conditionnement, l'application de bandages prophylactiques et de soutien, et l'adaptation à l'environnement et aux installations de l'activité. La prestation sur place de soins immédiats par un thérapeute du sport agréé pour traiter des blessures résultant de la pratique des sports comporte : l'évaluation de la blessure, les soins de base pour le maintien des fonctions vitales en cas d'urgence et la reconnaissance et le traitement des dysfonctionnements neurologiques traumatiques aigus, la prestation des premiers soins, la préparation pour l'entrée dans les systèmes de prestation de services de santé concernés, ou, le cas échéant, l'emploi de techniques qui facilitent un retour sécuritaire à la pratique du sport.

Un thérapeute du sport agréé évalue les blessures et les états, utilise les techniques modernes de réadaptation, les modalités thérapeutiques, la récupération fonctionnelle des tissus mous, le reconditionnement physique et des méthodes de bandage de soutien favorisant un environnement propice à une guérison optimale en préparation à la réadaptation sécuritaire à un style de vie actif. Le thérapeute du sport fait partie intégrante d'un service complet pour optimiser les performances et le bien-être individuels en collaboration avec tout le personnel lié à l'amélioration de la performance et les membres de l'équipe de prestation de soins de santé. Tout en veillant à remplir ce rôle, le thérapeute du sport encourage un mode de vie sain.

Le thérapeute du sport agréé doit présenter annuellement une documentation prouvant un développement professionnel continu qui permet le maintien de son standing avec l'Association canadienne des thérapeutes du sport. Des directives sont présentées dans le document nommé *Suivi de l'agrément*.